



# Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 2 octobre 2023

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin août 2023

Les remboursements de **soins de ville** CVS-CJO du régime agricole en août 2023 poursuivent le recul observé le mois précédent après le pic atteint en juin, mais ils restent au-dessus des cinq premiers mois de l'année. Sur huit mois, la diminution des remboursements atteint - **1,1 %**. En excluant les prestations spécifiquement associées à l'épidémie (tests, vaccins, IJ Covid, etc.), les remboursements sont, cette fois, en progression de 3,0 %.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,13 milliards d'euros** en 2022 pour les seuls soins de ville, soit **4,9 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **37 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 48 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2021) s'accélère légèrement, avec un **recul de 3,5 %** en 2022 après - **3,1 %** en 2021. En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,3 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles se stabilise** en 2022. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,4 % en 2022.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	<a href="mailto:boloko.steven@ccmsa.msa.fr">boloko.steven@ccmsa.msa.fr</a>
Elora Bayon	01.41.63.72.36	<a href="mailto:bayon.elora@ccmsa.msa.fr">bayon.elora@ccmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié **d'au moins un remboursement de soins de ville sur les huit premiers mois 2023 est en baisse de 6,5 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Ce fort recul provient de deux effets : un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19, et un effet démographique tendanciel de diminution des effectifs des non-salariés agricoles.

## Baisse des soins de ville portée par le régime des non-salariés agricoles

La baisse des remboursements est surtout marquée pour le régime des non-salariés avec - 1,8 %. Pour le régime des salariés, la baisse est nettement plus atténuée avec - 0,5 %. Déduction faite des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19, les deux régimes sont en progression : + 5,4 % dans le régime des salariés, + 0,4 % chez les non-salariés.

## Confirmation du ralentissement des honoraires médicaux

Les remboursements d'honoraires de **généralistes** en août sont à la même hauteur qu'en juillet. L'évolution depuis le début de l'année atteint - 2,7 %. Les remboursements d'honoraires de **spécialistes** retrouvent, eux, le niveau de mai après le pic de croissance du mois de juin. Leur évolution atteint **4,8 %** fin août. Les soins **dentaires** s'infléchissent mais restent en nette progression sur huit mois à **4,2 %**.

## Des soins de masso-kinésithérapies qui se stabilisent, ceux des infirmiers en net recul

Les remboursements de soins de **masso-kinésithérapie**, oscillants ces derniers mois, se situent entre le point bas de mai et le point haut de juin, proche de la donnée de juillet. Sur huit mois, ils progressent de **3,0 %**. Pour les **soins infirmiers**, les montants sont nettement en deçà des trois mois précédents, ils **diminuent de 4,5 %** depuis le début de l'année. Hors actes Covid, la baisse est plus modérée (- 2,0 %).

## Stabilisation pour les remboursements de biologie

Depuis avril, la tendance décroissante des remboursements des **analyses médicales** en laboratoire, observée depuis le point haut de janvier 2022, semble être stoppée. L'évolution sur huit mois reste fortement négative, - **29,5 %**, sans être significative puisque biaisée par l'effet base du début de l'année 2022. En effet, hors tests Covid, les remboursements progressent cette fois de 1,4 %.

## Pause dans la croissance des remboursements de transports

Les remboursements de **transports** de patients sont en retrait en août par rapport à juillet. Leur progression depuis le début de l'année ralentit et atteint **6,1 %**.



## Des indemnités journalières maladie qui repartent à la hausse

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** en août sont nettement supérieurs à ceux de juillet. Leur baisse depuis le début de l'année, qui reflète principalement la crise sanitaire de début 2022, atteint **- 4,4 %**. Pour les **accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)**, les versements d'IJ en août annulent le pic de dépenses observé en juillet, portant l'évolution sur huit mois à **3,0 %**. Hors IJ liées à la Covid, les versements progressent de 6,5 % sur la même période.

## Niveau soutenu pour les médicaments

Les remboursements de **médicaments de ville** restent sur le niveau soutenu du mois précédent. Ils demeurent en retrait par rapport au mois de juin, mais sont supérieurs aux niveaux observés depuis mars 2022. L'évolution sur huit mois, toujours minorée par la vague Omicron de début 2022, gagne 0,3 point à **0,2 %**. Hors actes Covid, ils sont en progression de 5,2 %. Les remboursements relatifs aux médicaments **rétrocédés** en août sont supérieurs à ceux de juillet, ils diminuent de - 7,0 % depuis le début de l'année.

## Annulation du pic de dépenses pour les dispositifs médicaux

Les **dispositifs médicaux** chutent ce mois d'août annulant ainsi la hausse des deux mois précédents. Ils évoluent de **0,4 %** sur huit mois.

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin juillet 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juillet 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juillet 2022
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>-0,0%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+2,9%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>+0,6%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,5%	+0,9%	+3,8%	-0,8%	+3,0%	+1,4%	+4,3%	-1,4%
- Médecins généralistes	-2,3%	-3,4%	-1,3%	-4,3%	-2,3%	-3,2%	-1,6%	-6,7%
- Médecins spécialistes	+4,3%	+2,6%	+5,8%	+0,9%	+5,2%	+3,3%	+6,8%	+0,9%
- Dentistes	+4,4%	+3,2%	+5,2%	-0,5%	+4,4%	+2,7%	+5,6%	+0,3%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,9%	-2,6%	+1,9%	-1,3%	-1,8%	-3,3%	+0,9%	-0,5%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+3,2%	+1,7%	+5,0%	-1,9%	+3,5%	+2,3%	+5,0%	-1,0%
- Infirmiers	-2,7%	-3,9%	-0,2%	-1,0%	-4,0%	-5,1%	-1,8%	-0,3%
Laboratoires	-25,6%	-20,8%	-29,4%	-12,4%	-30,4%	-25,6%	-34,2%	-11,6%
Frais de transports	+6,7%	+4,1%	+9,9%	+7,7%	+6,7%	+4,0%	+9,7%	+5,0%
Indemnités journalières (IJ) :	+2,1%	+4,6%	+1,7%	+4,8%	-1,9%	+2,8%	-2,7%	+7,3%
- IJ maladie	+1,0%	+5,5%	+0,3%	+7,8%	-4,9%	+2,8%	-6,3%	+12,2%
- IJ ATMP	+4,0%	+2,9%	+4,2%	-0,4%	+3,9%	+2,8%	+4,1%	-0,9%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+0,2%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+7,3%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>+0,4%</b>	<b>+7,0%</b>
Médicaments :	-0,2%	+0,1%	-0,4%	+9,7%	-0,6%	-0,2%	-1,1%	+9,7%
- Médicaments délivrés en ville	+0,7%	+1,0%	+0,3%	+11,7%	-0,0%	+0,4%	-0,5%	+12,2%
- Médicaments rétrocedés	-11,0%	-13,6%	-8,8%	-10,2%	-8,5%	-9,5%	-7,8%	-15,7%
LPP	+1,5%	-1,6%	+5,7%	+0,1%	+1,0%	-2,4%	+5,5%	-0,7%

Source : MSA



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

### Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-aout-2023-note/>